



HONORAIRES D'AGENCE

Arrêté Ministériel du 10/01/2017 relatif à l'information des consommateurs par les professionnels intervenant dans une transaction immobilière

SASU SANTERIMMO – 18 rue Eustache Lesueur 80500 MONTDIDIER

RCS AMIENS n° 490 329 620 et TVA n° FR71490329620

Carte professionnelle numéro CPI 8001 2016 000 005 713 délivrée le 08/02/2022 par la CCI de Amiens-Picardie, mention « transactions sur immeubles et fonds de commerce » garantie par GALLIAN - 89 rue de la Boétie 75008 Paris, pour un montant de 120 000 € et « gestion immobilière » garanti par GALLIAN - 89 rue de la Boétie 75008 Paris, pour un montant de 120 000 €.

Titulaire d'une assurance en responsabilité civile professionnelle auprès de ALLIANZ - 87 RUE DE RICHELIEU 75002 PARIS

HONORAIRES APPLICABLES A COMPTER DU 07/01/2023 – MANDAT DE VENTE OU RECHERCHES -

➤ VENTE

Barème d'honoraires forfaitaires par tranches non cumulatives de prix TTC

PRIX DE VENTE	MONTANT FORFAITAIRE
Inférieur à 50 000€	5 000 €
De 50 000 à 74 999€	6 000 €
De 75 000 à 99 999€	7 500 €
De 100 000 à 149 999€	9 000 €
De 150 000 à 199 999€	10 000 €
De 200 000 à 249 999€	12 000 €
De 250 000 à 299 999€	13 000 €
De 300 000 à 499 999€	16 000 €
Supérieur à 500 000€	22 000€

Les honoraires comprennent :

- Rédaction et prise de mandat
- Création du dossier de vente et vérification de tous les éléments nécessaires à celle-ci
- Réalisation d'un reportage photo et mise en publicité du bien sur différents supports
- Recherche des acquéreurs
- Visites
- Rédaction et réception de l'offre d'achat
- Négociation entre les parties
- Rédaction et signature du compromis de vente
- Suivi du dossier jusqu'à la signature de l'acte authentique
- Assistance à la signature de l'acte devant notaire

Honoraires charge acquéreur ou vendeur selon choix du mandat

Terrain à bâtir, de loisir, parcelle de bois : TTC 3,6 % du prix + Forfait TTC de 3 400 €

Avis de valeur, hors mandat de vente, 200.00 € ttc

➤ LOCATION

- **Baux d'habitation** : rémunération TTC équivalente à un mois de loyer et ne dépassant pas 8€/m² pour chaque partie (comprenant : organisation des visites, constitution des dossiers, rédaction du bail, établissement de l'état des lieux d'entrée), outre le coût de l'état des lieux d'un montant de 50.00€ TTC pour chaque partie et ne dépassant pas 3€/m²
- **Gestion locative** : honoraires de gestion 6% TTC sur les loyers et charges encaissés, à la charge du mandant